

Paris, le 25 avril 2024

CONVOCAION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

De la LIGUE ILE DE FRANCE DE BASKETBALL

L'Assemblée Générale de la Ligue Ile de France de Basketball aura lieu le :

SAMEDI 29 JUIN 2024 à partir de 9h00
CINEMA PATHE QUAI d'IVRY
5 Rue François MITTERRAND 94200 IVRY sur SEINE

- Les associations sportives sont représentées **par leur Président ou par un membre mandaté par celui-ci**. Ces personnes doivent être licenciées à la FFBB et présenter leur licence à la Commission de Vérification des Pouvoirs lors de l'émargement. Afin de mandater un licencié de son club, merci de suivre la procédure suivante avant le 27 juin 2024 à 12h.
- **Présence obligatoire pour les associations sportives ayant des équipes évoluant en championnat Fédéral ou Régional, Seniors, Jeunes et Vétérans** (Cf. tableau des manquements LIFBB 2023/2024).
- Les associations sportives participant exclusivement aux Championnats Départementaux et Basket Entreprise ne sont pas obligées d'être physiquement présentes mais, en cas d'absence, elles doivent **IMPERATIVEMENT** être représentées à l'aide d'un pouvoir. La procuration est donnée à un votant licencié francilien qui ne pourra représenter qu'une association sportive en plus de la sienne (Cf. tableau des manquements LIFBB 2023/2024). Merci de suivre la procédure suivante afin de donner pouvoir à une autre association sportive avant le 27 juin 2024 à 12h.
- Le nombre de voix de chaque association sportive est égal au nombre des licenciés de celle-ci, établi à la date du **31 mars 2024**. En cas de modification du président entre le 31 mars et cette Assemblée Générale, c'est le président en poste au 31 mars qui sera officiellement pris en compte. A lui de donner son pouvoir au nouveau président s'il le souhaite ou se rendre en personne à l'Assemblée Générale.
- Une association sportive membre ne pourra participer au vote, par le biais de son représentant, si elle n'est pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la FFBB, de la Ligue Régionale et du Comité dont elle est membre. L'Association Sportive devra **IMPERATIVEMENT** solder ses dettes avec la Ligue Ile de France au plus tard le vendredi 21 juin 2024 - 12h00. **Aucune contestation ne sera possible le jour de l'Assemblée Générale.**



Le Président
Thierry DUDIT



117 rue du Château des Rentiers
CS 11529 - 75647 PARIS CEDEX 13
06 13 19 46 33
Courriel : ligue19@basketidf.com
Siret n°784 354 185 00026
Code NAF : 9319Z

www.basketidf.com

ELECTION AU COMITE DIRECTEUR de la LIGUE ILE DE France de BASKETBALL

20 (19 + 1 poste de médecin) postes au Comité Directeur de la Ligue sont à pourvoir (Cf. article 10 des statuts de la LIFBB).

Fin du mandat juin 2028.

- Est éligible au Comité Directeur, toute personne âgées de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins 6 mois à la date de l'élection au sein d'un des 8 Comités Départementaux composant la Ligue Ile de France (Cf. article 10 des statuts de la LIFBB)
- Les actes de candidature établis sur le formulaire ci-joint, doivent être adressés à

Monsieur le Président de la Ligue Ile de France de Basketball
117 rue du Château des Rentiers
CS 11529
75647 PARIS CEDEX 13

Par lettre recommandée avec accusé de réception avant le mercredi 15 mai 2024, cachet de la poste faisant foi ou remise en main propre contre décharge (sur rendez-vous auprès du service administratif de la Ligue)

La liste des candidats(es) au poste du Comité Directeur de la LIFBB vous sera communiquée le 14 juin 2024

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA LIFBB à l'AG de la FFBB Le samedi 19 octobre 2024

Conformément aux articles 10 des Statuts de la Fédération Française de Basketball, l'assemblée générale désigne selon les mêmes règles que celles qui régissent l'élection du Comité Directeur de la Ligue Ile de France de Basketball, les représentants des groupements sportifs dont l'équipe première dispute les championnats de France ou qualificatifs à ceux-ci.

4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant seront à désigner lors de cette Assemblée Générale. Ils sont désignés pour un an.

Les candidatures doivent être adressées, via le formulaire ci-joint, à Monsieur le Président de la LIFBB par lettre recommandée avec avis de réception avant le mercredi 15 mai 2024 (le cachet de la Poste faisant foi) ou remise en main propre au secrétariat de la LIFBB contre décharge (sur rendez-vous auprès du service administratif de la Ligue)

La liste des candidats(es) comme Délégués(es) à Assemblée Générale de la FFBB vous sera communiquée le 14 juin 2024

ORDRE DU JOUR *PROVISOIRE* DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- **7h45** Mise en place de la commission de vérification des pouvoirs
- **8h00** Accueil des associations sportives, émargement. Ouverture des stands.
- **9h00 Ouverture officielle de l'Assemblée Générale Elective**
Rapport du Président de la Commission de Vérification des Pouvoirs :
Premier tour des élections pour vingt postes de membre au Comité Directeur
Ouverture du scrutin pour la désignation des délégués à l'Assemblée Générale ordinaire électorale de la FFBB 2024 (Seuls les représentants des clubs dont l'équipe première participe aux championnats seniors fédéraux participent au vote)
- Allocution du Président de la Ligue Ile de France : Thierry DUDIT.
- Interventions des invités : Conseil régional, Drajes, CROS IDF
- Présentation et approbation du Rapport Moral 2023/2024 par la Secrétaire Générale : Astrid ASSET
- Intervention du représentant de la FFBB : Jean Pierre SIUTAT
- Présentation du Rapport Financier année civile 2023 par la Trésorière Générale : Chantal DEVILLARD.
- Rapport des Commissaires aux Comptes : Cabinet MAZARS.
- Approbation des comptes 2023 et Quitus à la Trésorière Générale.
- Affectation du résultat de l'exercice 2023 : Chantal DEVILLARD.
- Présentation du budget année civile 2024
- Approbation du budget 2024 : Chantal DEVILLARD.
- Allocution de clôture du Président de la Ligue Ile de France

EN COURS D'ASSEMBLEE GENERALE

- Résultat des scrutins (élection au comité directeur et élection des délégués aux AG de la FFBB (ordinaire et électorale)) par le Président de la Commission Electorale
- Ouverture d'un éventuel 2^{ème} tour du scrutin.
- Remise des récompenses (Médailles FFBB)
- Remise des récompenses de l'Académie Régionale du Basket

NB.

Pour l'adoption des délibérations, le quorum exigible est d'au moins la moitié de la totalité des voix dont dispose l'ensemble des associations sportives de la Ligue.

En cas de non-respect de ce quorum, une nouvelle assemblée générale sera convoquée à quinze jours d'intervalle minimum. Aucun quorum n'est alors exigé pour la tenue de cette dernière.

**La Secrétaire Générale
Astrid ASSET**

NOTA Les Rapports Moral et Financier vous seront envoyés au plus tard le 17 juin 2024